

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **3 juin 2019**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

62-19

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 6 mai 2019.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	801.61
Remise Provinciale	2 117.36
Administration	1 880.64
Conciergerie	265.64
Coordonnateur en loisir	1 808.04
Eau potable	841.95
Aqueduc	81.48
Égout	40.74
Eau usée	27.16
Inspecteur municipal	665.41
Voirie	624.67
RÉSEAU ROUTIER	
Enlèvement de la neige (6/6)	19 421.64
Balai mécanique routes pavées	916.93
Achat coupe-herbe et débroussailleuse avec attelage	2 094.84
Nivelage routes non pavées	4 601.16
Entretien et réparation véhicule et équipement	297.27
Article quincaillerie, outillage	140.46
Essence, huile et diesel	706.64

MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (5/12)	1 953.46
LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	46.96
Ameublement	1 074.16
Frais publipostage	37.23
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	386.91
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	687.30
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1 370.93
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	461.71
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	659.17
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	663.67
Électricité (garage, 270 route 132)	602.28
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	53.99
Téléphone (centre)	75.12
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	385.13
Téléphone (cellulaire)	34.12
Fond d'information du territoire	8.00
Contrat service photocopieur	18.30
Frais de postes (journal)	69.63
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	61.24
Hébergement site internet	350.67
Papeterie et fourniture de bureau	78.59
Achat pièces raccordement aqueduc et égout	300.74
Achat chaises centre municipal	11 062.74
MRC Matapédia - honoraires service informatique	1 025.91
MRC Matapédia - honoraires service génie TECQ	1 195.50
Papeterie et Fourniture de bureau	158.67
Acompte enseignes municipales	6 494.51
Rénovation centre municipal	298.74
1er versement location locaux CLSC	2 500.00
Formation sur les ressources humaines	363.32
Intérêts emprunt temporaire	1 934.52
Adhésion 2019 Association touristique	471.86
Adhésion 2019 VVS No 55-19	63.00
Don Centre matapédien d'études collégiales No 50-19	100.00
Don Amirams de la Vallée No 49-19	100.00
Contribution 2019 OMH No 57-19	5 702.00
Don Tournoi golf Sébastien Caron No 51-19	100.00
	78 283.72

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

63-19 **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

64-19 **APPUI**

Gouvernance de l'école publique

Considérant que l'école publique est un bien et une richesse qui appartient non seulement aux utilisateurs de ses services, mais aussi à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

Considérant qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

Considérant que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes;

Considérant que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

Considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

Considérant que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

Considérant que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

Considérant que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

Considérant que toutes ces instances de gouvernance sont assujettis à une reddition de compte et sont redevables envers la population;

Considérant l'intention exprimée par le gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques;

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu

Que la Commission scolaire signifie, par l'envoi d'une copie, la présente au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Monsieur Jean-François Roberge, au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, et aux chefs des partis de l'opposition à l'Assemblée nationale l'importance que tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- Une **gouvernance de proximité**, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité (décision près de l'action).
- Une **gouvernance représentative et imputable** qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
- Une **gouvernance partagée** entre les représentants des citoyennes et citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
- Une **gouvernance élue** qui offre à l'ensemble des citoyennes et citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

Maire

65-19

DON

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 250,00\$ pour la location du chapiteau, une commandite de 100,00\$ pour une équipe de tir de chevaux, ainsi que le prêt du tracteur de la municipalité avec chauffeur au Club Optimiste de Saint-Moïse pour l'Opti-bœuf, qui aura lieu le 17 août 2019.

Maire

66-19 **RAPPORT DU MAIRE, LISTE DES CONTRATS**

Lecture du rapport du maire 2018 et dépôt de la liste des contrats octroyés et des factures totalisant 25 000,00\$ et plus du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi du rapport du maire et de la liste dans chaque résidence sur le territoire par le biais du journal municipal et sa diffusion sur le site internet de la municipalité.

Maire

67-19 **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin de modifier le règlement numéro 2017-02 concernant l'amendement du coût des redevances du règlement sur les carrières et sablières (2008-05).

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2019-02 modifie l'article 5 du règlement numéro 2008-05 sur la réglementation de l'exploitation des carrières et les sablières, concernant les coûts sur les redevances pour l'exercice financier 2019 et remplace le règlement numéro 2017-02.

68-19 **OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le deuxième versement des intérêts, au montant de 3 030,33\$, pour l'année 2019 et le remboursement du capital, au montant de 18 200,00\$ du règlement d'emprunt pour le raccordement du nouveau puit.

Maire

69-19 **AUGMENTATION SALAIRE ANNUELLE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Nancy Côté, et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une augmentation de salaire de 2% à tous ces employés, sauf ceux sous contrat de travail, à partir du 1^{er} juillet 2019.

Le taux horaire pour le poste d'Inspecteur municipal et celui d'Opérateur eau potable et usée passera de 17,21\$ à 17,55\$, pour le poste de Concierge de 13,26\$ à 13,53\$, et celui de Journalier voirie occasionnel de 12,94\$ à 13,20\$. Le salaire de la Directrice générale et secrétaire-trésorière passera de 619,38\$ à 631,77\$ par semaine.

Maire

70-19 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 1^{er} versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 15 670,00\$ pour l'année 2019.

Maire

71-19 **ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE**

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2019.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

72-19

**ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE**

Site de Les Constructions Jalbert & Pelletier

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2019.

Cette entente consiste à un partage de 70% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site BNE 31 127 exploité par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

73-19

JOURNALIER VOIRIE

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme journalier voirie Monsieur Mathieu Fillion au taux horaire déterminé dans le contrat de travail signé avec la municipalité.

Maire

74-19

RÉNOVATION CENTRE MUNICIPAL

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Cometal BSL Inc., au montant de 2 510,00 \$ plus taxes pour l'achat de grillage de comptoir pour la cuisine et la cantine.

Maire

75-19 **CAMP DE JOUR**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'Association pour l'Avenir de Saint-Moïse à utiliser le bâtiment et terrain au 15 rue Fraser et demande une couverture d'assurance pour le camp de jour qui aura lieu du 24 juin au 9 août 2019, du lundi au vendredi.

Maire

76-19 **CAMP DE JOUR**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'assumer les coûts pour l'embauche d'un moniteur, au montant de 4 500,00\$, et d'accorder un prêt temporaire lorsque les fonds sont insuffisants.

Maire

77-19 **FEUX D'ARTIFICES**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le comité sportif de Saint-Moïse à allumer des feux d'artifices lors des activités de la Fête Nationale, le 23 juin 2019 sur le terrain du centre sportif, 15 rue Fraser, sauf si l'indice de feu est élevé.

Par cette même résolution, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise Monsieur Daniel St-Amand à allumer des feux d'artifices lors d'une activité familiale, le 15 juin 2019 sur le terrain du centre sportif, 15 rue Fraser, sauf si l'indice de feu est élevé.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h45.

Président

Secrétaire